

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

**Compte rendu de la réunion
sur l'examen des fiches des projets, relatifs à l'Exercice
de Formulation du Portefeuille National (NPFE) :**

Octobre 2012

Il s'est tenu, ce lundi 15 octobre 2012 à la Direction Générale de l'Environnement, la réunion sur l'examen des fiches des projets, prévus être soumis au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), dans le cadre du processus « Exercice de Formulation du Portefeuille National (NPFE) », sous la présidence de Monsieur Grégoire NKEOUA, Directeur Général de l'Environnement et Point Focal Opérationnel FEM.

Ont pris part à cette réunion les cadres ci-après :

- **Marie Agathe MAKELOLA**, Inspectrice chargée de l'Environnement ;
- **Gaston MFOUTOU**, Directeur de la Conservation des Ecosystèmes Naturels ;
- **Roger MPAN**, Directeur de la Prévention des Pollutions et des Nuisances ;
- **Gabriel BINDOMA**, Directeur du Droit et Education Environnemental ;
- **Joseph GANONGO**, Point Focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ;
- **Edmond MAKIMOUHA**, Coordonateur du Projet Centre Régional de Prévention des Catastrophes ;
- **Léon SAMBA**, Chef de service Sylviculture à la Direction des Forêts ;
- **Jean NANGA MANIANE**, Consultant du Programme NPFE/Congo.

Dans son mot préliminaire, Monsieur le président de la séance a rappelé que la présente réunion est la deuxième qui se tient dans le cadre de l'élaboration du NPFE, après celle du 20 septembre 2012. Elle porte sur l'examen des fiches des projets prévus être financés par l'allocation FEM/CONGO.

A l'issue de la réunion du 20 Septembre, Monsieur Jean NANGA MANIANE, consultant national NPFE/CONGO, avait été chargé d'amender les fiches, en prenant en compte les observations et les recommandations du groupe de travail. Sur les sept (07) fiches des projets présentées, il avait été retenu quatre. C'est ces quatre fiches amendées qui font l'objet de cette réunion. Il s'agit des projets ci-après :

- Projet de protection de l'environnement de la zone DJOUA IVINDO, JUA IKIE et TALATALA ;
- Développement des plantations forestières, des systèmes agroforestiers et des vergers dans les Départements de la Bouenza et du Pool ;
- L'impact des changements climatiques sur l'agriculture et les ressources hydrologiques en République du Congo ;

- Sensibilisation en milieu scolaire et universitaire, des populations dans le domaine de la dégradation des terres, la gestion des produits chimiques, le changement climatique, la conservation de la biodiversité.

Après ce mot introductif, Monsieur le président a accordé la parole aux participants pour apporter leurs contributions. Les fiches des projets ont été examinées une à une. Les principaux amendements suivants ont été reformulés :

a) Fiche n°1 :

- Le titre du projet a été amendé, en précisant la localisation du projet, à savoir le Département de la Sangha ;
- Concernant le contexte et la justification, il faudrait compléter le document par :
 - la faiblesse de l'Administration forestière, qui ne peut mener à bien sa mission de protection de la faune sauvage ;
 - le braconnage de la faune ;
 - le développement des activités alternatives à l'exploitation illégale des ressources forestières ;
 - la compensation des bois coupés par la réalisation des programmes d'aménagement des forêts dans le cadre de la REED.
- Les principaux axes du projet doivent être reformulés comme suit :
 - la création de l'aire protégée Messok ;
 - la production d'un plan d'utilisation des terres pour le massif forestier de Djoua-Ivindo ;
 - le développement d'un projet visant la réduction de la déforestation ;
 - le développement des activités alternatives à la chasse, génératrices de revenus pour les populations.
- L'objectif général a été reformulé comme suit : contribuer à la protection de l'environnement ;

- Les objectifs spécifiques ont été réduits à cinq et portent sur : le classement du massif de Messok, l'aménagement du massif de Djoua-Ivindo, le développement des activités visant à atténuer la déforestation, la promotion des activités alternatives à la chasse, la contribution à la protection de la faune avec l'implication des communautés locales et les organisations non gouvernementales ;
- Concernant les acteurs, il a été ajouté le Ministère de l'artisanat et celui en charge de la pêche ;
- Les actions ont été reformulées comme suit :
 - le développement d'un projet REED, basé sur la promotion des plantations forestières et des vergers, l'évaluation de la quantité de carbone séquestrée;
 - le développement des activités génératrices des revenus, par la promotion des activités alternatives de la chasse (agriculture, élevage, artisanat et commerce) ;
 - le classement de la zone de « Messok Dja » en aire protégée ;
 - la réalisation d'une étude de base sur la biodiversité et, notamment, les grands mammifères ;
 - la réalisation d'une étude de base socio-économique de la zone ;
 - l'élaboration et l'adoption d'un plan de zonage ;
 - l'appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières
- Le coût du projet et ses rubriques ont été modifiés comme suit :
 - la création de l'aire protégée Messok : **FCFA 1000.000.000** soit **2.000.000 \$US**, au lieu **FCFA 500.000.000**, soit **1.000.000\$US** ;
 - la réalisation des études et production d'un plan d'utilisation des terres pour le massif forestier de Djoua-Ivindo : **FCFA 960.000.000**, soit **1.920.000 \$US**, au lieu de **FCFA 480.000.000**, soit **960.000 \$US** ;
 - le développement des plantations, appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières et inventaire du carbone : **FCFA 1.000.000.000**, soit **2.000.000 \$US**, au lieu de **FCFA 500.000.000**, soit **1.000.000 \$US** ;
 - protection de la faune (implication des populations, création de l'USLAB) et le développement des activités alternatives à la chasse et génératrice de revenus pour les populations : **FCFA 1.000.000.000**, soit **2.000.000 \$US**, au lieu **FCFA 500.000.000**, soit **1.000.000 \$US** ;

- le coût total est passé de **FCFA 1.980.000.000** à **FCFA 3.960.000.000**, soit **7.920.000 \$US**.
- Le financement sera assuré par le Gouvernement Congolais, les sociétés forestières et minières, avec un cofinancement du FEM, à hauteur de 50%.

b) Fiche n°2 :

- Le contexte, a été complété par les données de l'étude réalisée par la Banque Mondiale dans les années 90 dans le cadre de la PNAE. En ce qui concerne le bois énergie, il a été relevé qu'il est utilisé à 95% par les ménages. La ville de Brazzaville est approvisionnée principalement par le bois coupé dans les petits massifs forestiers ou les forêts galeries du Département du Pool. Dans le Département de la Bouenza, les localités de Nkayi, de Madingou et de Loutété sont confrontées à l'approvisionnement du bois de chauffe. C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place des plantations communautaires dans ces deux départements. De même, l'agroforesterie apparaît comme une alternative, qui permet de freiner l'agriculture itinérante ;
- deux nouveaux objectifs spécifiques ont été insérés. Il s'agit de « Freiner l'agriculture itinérante » et « favoriser la gestion durable des terres » ;
- La localisation du projet a été modifiée. Le projet sera réalisé dans les Départements du POOL et de la BOUENZA ;
- s'agissant des acteurs, le Service National de Reboisement et le Programme National d'Afforestation et de Reboisement ont été ajoutés ;
- Deux actions à mener ont été complétées la production du matériel végétatif et l'évaluation du carbone à capter ;
- Les trois actions ci-après : mise en place des plantations villageoises, entretien des plantations et des vergers et conduite des plantations et des vergers, ont été fusionnées en une seule, intitulée comme suit : « Mise en place et entretien des plantations et des vergers » ;
- Le coût du projet a été évalué au double du coût qui a été proposé par le Consultant : **FCFA 1.000.000.000**, soit **2.000.000 \$US** au lieu de **FCFA 500.000.000** soit **1.000.000 \$US** ;
- Le financement sera assuré par le Gouvernement Congolais, avec un cofinancement du FEM à hauteur de 50%.

c) Fiche n°3

- La justification a été modifiée. Les conséquences de l'effet de serre, notamment, la baisse de la pluviométrie, de la productivité agricole, et du niveau des cours d'eau devraient être mises en relief. Il est aussi mis en exergue le manque de données précises sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture et l'hydrologie, afin de prendre des mesures appropriées, après analyses de ces données ;
- l'objectif général a été reformulé comme suit : « contribuer à l'adaptation au changement climatique » ;
- les objectifs spécifiques ont été réduits à trois (03), à savoir :
 - Analyser les données météorologiques, agricoles et hydrologiques,
 - Constituer une base de données sur le climat, l'agriculture et l'hydrologie ;
 - Evaluer l'impact du climat actuel sur les activités agricoles et sur les ressources hydrologiques.
- Les actions à mener ont été également amendées. il a été pris en compte le choix des sites d'observation ; la collecte des données sur l'agriculture, le climat et l'hydrologie ; l'achat des équipements et matériels pour doter les stations météorologiques ; la mise en place d'une base de données hydrométéorologiques, sur la base des relevés quotidiens des données sur le climat ; l'analyse des données sur les productions agricoles, sur l'hydrologie, en rapport avec les changements climatiques, afin de proposer des mesures spécifiques à certaines spéculations ;
- Le coût du projet a été rehaussé à **FCFA 720.000.000**, soit **1.440.000 \$US** ;
- Le financement sera assuré par le Gouvernement Congolais et les sociétés forestières et minières en activité dans la zone du projet, avec un cofinancement du FEM à hauteur de 50%.

d) Fiche n°4 :

- Le titre du projet devrait être complété par la localisation, à savoir : « à Brazzaville » ;
- Dans le contexte et la justification, il a été inséré les informations sur l'état actuel de l'environnement, dans le domaine de la dégradation des terres, de la gestion des produits chimiques, des changements climatiques et de la conservation de la diversité biologique. Cet état est

caractérisé par l'insalubrité des villes, la dégradation et la destruction des écosystèmes, consécutives à l'ignorance des populations des exigences environnementales. C'est pour quoi, il est nécessaire de sensibiliser ces populations sur l'intérêt de protéger l'environnement ;

- L'objectif général portera sur la Sensibilisation de la population en matière d'environnement, particulièrement dans les domaines de changement climatique, de la dégradation des terres, de la protection de la diversité biologique et de la gestion des substances chimiques ;
- L'objectif spécifique portant sur la formation des élèves, des étudiants et des populations, a été reformulé de la manière suivante : « former, informer et éduquer les élèves, les étudiants et les populations ».
- Les actions à mener ont connu des modifications : les actions ci-après ont été retirées : cibler une région pilote et étendre la formation progressivement dans le Secondaire, l'Université et le reste du pays. Il a été inséré les actions ci-après : la production et la diffusion des spots publicitaires, la diffusion des émissions radiotélévisées, la production des affiches et panneaux ;
- Le coût du projet a été revu à la hausse. Il est passé de **FCFA 500.000.000** soit **1.000.000 \$US** à **FCFA 1.000.000.000**, soit **2.000.000 \$US** ;
- Le financement sera assuré, à part égale, par le Gouvernement Congolais et le FEM.

Après examen des fiches des projets, les participants ont examiné le projet d'arrêté portant Création du Comité National du Fonds pour l'Environnement Mondial. Ce projet de texte a été amendé. Les amendements suivants ont été apportés :

- La nature du texte a été modifiée. A la place de l'arrêté, il a été retenu le décret ;
- Concernant le rôle du comité, il a été indiqué qu'il s'agit d'un organe consultatif, chargé d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie du FEM et l'approbation des projets soumis au financement de ce mécanisme ;
- La liste des membres du comité a été modifiée ;
- Il a été précisé le caractère gratuit de la fonction du membre du comité national FEM.

Monsieur le Président a demandé au Consultant de diligenter l'amendement des documents, car ceux-ci devront être transmis le plus vite possible au secrétariat du FEM, notamment à Monsieur Jean Marc SINNASAMY, qui est attendu dans la semaine pour prendre part à l'atelier de mise en place du Comité National du FEM-CONGO, prévu se tenir le 22 octobre 2012.

Avant de clôturer la réunion, Monsieur le Président a remercié les participants pour leur contribution.

Commencée à 11h40mn, la réunion sur l'examen des fiches des projets, relatifs à l'exercice de la formulation du portefeuille national, a pris fin à 13h12mn.

Fait à Brazzaville, le 20 octobre 2012

Le Président de la séance,

Grégoire NKEOUA

Le secrétaire de la séance,

Joseph GANONGO